

SG Issuer
Société Anonyme

**Informations financières intermédiaires condensées et rapport
d'examen limité du réviseur d'entreprises agréé sur des
informations financières intermédiaires**

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

33, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B121.363

Sommaire

Membres du Directoire	3
Conseil de surveillance	4
Management et administration	5-6
Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	7-10
Déclaration générale	11
Rapport d'examen limité du Réviseur d'entreprises agréé sur des informations financières intermédiaires condensées	12-13
État du résultat global	14
État de la situation financière	15
État des variations dans les capitaux propres	16
État des flux de trésorerie	17
Notes aux informations financières intermédiaires condensées	18-45

SG Issuer
Société Anonyme

Membres du Directoire:
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2016

Président:

M. Yves Cacclin

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Directeurs:

Mme Sophie ROBATSCHÉ-CLAIVE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

M. Amaury DE BELER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Alexandre GALLICHE

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Marc AUGIER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Mme Valérie DUMORTIER (jusqu'au 26 février 2016)

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

Mr Arnaud SERRES (depuis le 26 février 2016)

Salarié de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

Mme Laetitia JOURNE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

SG Issuer
Société Anonyme

**Conseil de surveillance:
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2016**

Présidente:

Mme Véronique DE LA BACHELERIE

Salariée de Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Membres:

Mr Jérôme AUDRAN

Salarié de Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Mr Didier LALLEMAND

Salarié de Société Générale

17, cours Valmy, F-92800 Puteaux, France

Mr Vincent ROBILLARD

Salarié de Société Générale

Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris La Défense 7, France

Mr Alban ROMANET

Salarié de Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

SG Issuer
Société Anonyme

Management et administration
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2016

Emetteur

SG Issuer
33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Garant (le cas échéant, comme précisé dans les Conditions Finales)

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Arrangeur et revendeur

Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

Agent et Mandataire de sûretés

Bank of New York MELLON Corporate Trustee Services Limited
One Canada Square, London E14 5AL

Dépositaire de garantie

The Bank of New York MELLON (Luxembourg) S.A.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent de contrôle des garanties

The Bank of New York MELLON London Branch
One Canada Square London E14 5AL

Agent fiscal, Agent de tenue des registres, Agent de transfert et Agent d'échange

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Agents payeurs

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Société Générale, New York Branch
1221, avenue of the Americas, New York NY 10020, United States of America

Agent chargé des bons de souscription

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

SG Issuer
Société Anonyme

Conseillers juridiques

Des Emetteurs en ce qui concerne le droit anglais, français et américain

Allen & Overy LLP

Edouard VII

26, boulevard des Capucines, F-75009 Paris, France

Des garants en ce qui concerne le droit anglais

Allen & Overy LLP

1 Bishops Square, London E1 6AD, United Kingdom

Des émetteurs en ce qui concerne le droit luxembourgeois

Allen & Overy Luxembourg

33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

Deloitte S.à r.l.

560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

SG Issuer S.A.

Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2016

Les Directeurs (individuellement « Directeur », collectivement « Le Directoire ») de SG Issuer (ci-après « la Société ») présentent les informations financières intermédiaires condensées et le rapport de gestion du Directoire pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

1. ACTIVITES ET REVUE DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

La Société a pour objectif d'émettre des titres de créances, des obligations, des certificats (les « Titres ») avec tout type de sous-jacents incluant, sans limitation, des actions, des indices, des taux d'intérêts, des dividendes, des risques de crédit, des devises, des matières premières, des fonds, des warrants, etc., permettant aux investisseurs d'accéder aux capacités de détermination des prix de la Société Générale, qui propose un large panel de stratégies d'investissement liées à ces différentes classes d'actifs.

Au cours du second semestre 2015, la Société a reçu les autorisations nécessaires aussi bien internes que réglementaires pour pouvoir distribuer des bons d'option (les « Warrants »).

Les Warrants sont dorénavant émis par SG Issuer en France, Belgique, Suède, Finlande, Espagne ainsi qu'au Royaume-Uni. Courant 2016, cette liste s'étoffera de 3 autres pays : Hong-Kong, les Pays-Bas et l'Italie.

Les Warrants sont des produits financiers cotés sur un marché ayant pour but de répliquer une exposition financière identique à celle d'un achat (« call ») ou d'une vente (« put ») d'actifs tels que des actions ou des indices, à un prix prédéterminé (« strike price ») et à une date prédéterminée (« expiry date »). SG Issuer peut émettre des warrants sur différents types de sous-jacents comme des actions, des indices, des matières premières ou des taux de change. Il existe également différents types de warrants tels que les Turbos, les « Inline », les Reverses Convertibles, les Certificats avec Levier, les Certificats à Bonus, les Discount Certificats etc., tous offrant des performances ou des expositions différentes aux investisseurs particuliers.

Les paiements en relation avec les Titres émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. En complément, et sur demande des investisseurs, la Société peut émettre des Titres (« Titres Assortis de Sûretés ») couverts par un nantissement d'actifs (« Actifs Gagés ») afin de proposer une protection additionnelle aux investisseurs, en cas de défaut de la Société Générale. Les Titres émis sont gouvernés par les prospectus de base préparés par la Société Générale en tant qu'arrangeur, en particulier par les 3 programmes d'émissions ci-dessous :

- Le « Debt Instruments Issuance Programme » (Emetteur SGIS, SG ou SGOE) approuvé par la CSFF le 6 juillet 2016;
- Le « Debt Instruments Issuance Programme » (Emetteur SGIS, SG ou SGE) approuvé par la CSSF le 15 septembre 2016;
- Le Programme d'Emission de Titres de Créances (Emetteur SGIS, SG ou SGOE) approuvé par la CSSF le 8 juillet 2016.

Les paiements en relation avec les Warrants émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. Les émissions de Warrants sont gouvernés par les programmes d'émissions de Warrants et de Turbo Warrants approuvés tous les deux par la CSSF le 20 juillet 2016.

La situation des activités de la Société à la date de clôture de la période intérimaire est fidèlement présentée dans l'état de la situation financière ainsi que l'état du résultat global, publiés ci-après. Au cours de la période intérimaire close le 30 juin 2016, 7 019 Titres, dont 179 Titres Assortis de Sûretés. Le résultat de l'exercice durant la période intérimaire s'élève à KEUR 71.

La Société n'a réalisé ni activité de recherche et de développement, ni exploité une succursale ou acquis des actions propres.

2. RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier de la typologie des sous-jacents des Titres, de leur maturité, de leur statut « Assortis de Sûretés » / « Non Assortis de Sûretés », de leurs taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent.

Pour chaque émission de Titre, la Société couvre systématiquement sa position par un Swap face à la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Titre. Pour chaque émission de Warrant, la Société couvre systématiquement sa position par une Option face à la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Warrant. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place pour s'assurer qu'à tout moment les actifs de la Société répliquent les passifs. En conséquence, aucun risque de marché n'est supporté par la Société en relation avec les Titres et Warrants émis. La gestion des risques relative à l'émission de Titres et aux Warrants est également décrite dans la note 9 ci-dessous.

3. DEVELOPPEMENTS FUTURS

Le Directoire n'anticipe pas de changement majeur au cours de l'exercice 2016 mais prévoit une augmentation des Titres et des Warrants émis au cours de l'année 2016.

4. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement subséquent pouvant avoir un impact significatif sur les informations financières intermédiaires condensées au 30 juin 2016.

5. DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Directoire de SG Issuer s'engage à maintenir les normes de gouvernance d'entreprise appliquée au niveau de l'Union européenne et au Groupe Société Générale. Cette déclaration décrit les principes et les pratiques de gouvernance de la Société.

En conformité avec ses statuts, la Société est régie par un Directoire et supervisée par un Conseil de surveillance dédié.

5.1 Directoire

Le Directoire supervise et contrôle la gestion et les opérations de la Société et est responsable du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Les réunions du Directoire ont lieu plusieurs fois durant l'année lorsqu'elles sont jugées nécessaires.

Le Directoire a le quorum lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents. Une opinion soutenue par plus de la moitié des membres présents devient une décision.

Les principales tâches du Directoire sont les suivantes :

- S'assurer que la supervision de la comptabilité soit organisée et contrôlée de façon appropriée;
- Revoir et approuver les informations financières intermédiaires condensées de la Société;
- Superviser et contrôler la gestion opérationnelle.

5.2 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure constamment le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. Cependant, cette surveillance ne doit en aucun cas être vue comme une intervention dans la gestion de la Société. Le Conseil de Surveillance peut mandater des comités consultatifs composés de membres du Conseil de Surveillance et/ou d'autres non membres afin de mener différentes missions. Le Conseil de Surveillance peut conférer à ces comités consultatifs l'autorité ou les mandats de façon permanente ou temporaire. Ces comités consultatifs ne peuvent pas avoir pour effet de restreindre les pouvoirs du Directoire. En 2016, le Conseil de Surveillance n'a pas créé de comité spécifique pour la Société.

5.3 Audit Interne

L'Audit Interne du Groupe Société Générale accompagne le Directoire de SG Issuer dans la supervision des activités de la Société et la sécurisation de ses opérations en effectuant des audits internes et en fournissant une assistance consultative. L'objectif de l'Audit Interne est d'ajouter de la valeur en émettant des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Société. L'Audit Interne est une fonction indépendante et ses activités sont régies par des normes professionnelles de vérification interne et des règles d'éthique internationales.

La tâche principale de l'Audit Interne est d'auditer le fonctionnement de la Société sur une base régulière et d'évaluer ses contrôles internes, sa gestion des risques, et ses pratiques administratives. Les domaines à auditer sont déterminés en fonction de l'analyse des risques financiers et opérationnels. L'Audit Interne peut également effectuer des missions spéciales pour compte de la direction de la Société.

L'Audit Interne n'a aucune autorité directe sur les activités qu'il examine.

5.4 Contrôles de conformité / Compliance

Le premier niveau de contrôles concerne l'exécution des procédures, directives et instructions établies pour assurer un fonctionnement correct et efficace de la Société. Ces contrôles sont exécutés par les équipes en charge de la production.

Le Directeur Administratif et Financier de la Société assure la coordination des clôtures comptables périodiques avec toutes les équipes impliquées, tout en effectuant un contrôle de conformité de second niveau.

5.5 Comité Nouveaux Produits

Chaque nouvelle activité de la Société est analysée et autorisée par un Comité Nouveaux Produits (New Product Committee - « NPC »). Tous les départements de la Société Générale concernés sont représentés (opérationnel, finance, risque, normes comptables...) pour évaluer l'impact pour la Société.

5.6 Contrats de Service

La Société et plusieurs de ses fournisseurs de services, sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait, bénéficient du système de contrôle interne du Groupe Société Générale.

Des contrats de service (« Service Level Agreements » - « SLA ») ont été signés par la Société avec SGBT Luxembourg et avec le groupe Société Générale Personne Morale. Les Contrats de Service régissent les relations entre les entités, ainsi que leurs obligations respectives. Les détails des prestations de services fournis par SGBT Luxembourg et le Groupe Société Générale sont énumérés dans les annexes de ces contrats (principalement services généraux, service juridique, service de gestion de la continuité des activités et services financiers effectués par SGBT Luxembourg et services opérationnels - Middle Office et Back Office - effectués par Société Générale).

Pour le Directoire

Marc Augier
Membre du Directoire

Alexandre Galliche
Membre du Directoire

Amaury de BELER
Membre du Directoire

Déclaration générale

Pour les informations financières intermédiaires condensées en date du 30 juin 2016

A notre meilleure connaissance, les informations financières intermédiaires condensées ont été établies conformément à la norme « IAS » 34 (*International Accounting Standard*) « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union Européenne et donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance financière de SG Issuer. Les informations financières intermédiaires condensées comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables et autres informations explicatives.

A notre meilleure connaissance, le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'activité, la situation de la Société et une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Luxembourg, le 30 septembre 2016

Marc Augier

Membre du Directoire

Alexandre Galliche

Membre du Directoire

Amaury de BELER

Membre du Directoire

A l'actionnaire unique de
SG Issuer Société Anonyme
33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR DES INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des informations financières intermédiaires condensées qui comprennent l'état de la situation financière de SG Issuer au 30 juin 2016, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires condensées conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires condensées sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité de l'information financière intermédiaire condensée effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire condensée consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires condensées ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entité, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2016, conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Luxembourg, le 30 septembre 2016

SG Issuer
Société Anonyme

État du Résultat Global

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	30.06.2016	31.12.2015	30.06.2015
Intérêts et produits assimilés		700	1643	985
Commissions et produits assimilés		0	0	0
Produit net sur instruments financiers avec option à la juste valeur par le résultat		47 698	101 325	46 328
Produit net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction		0	0	0
Autres produits		0	0	0
Total produits		48 398	102 968	47 313
Intérêts et charges assimilés		(39 950)	(86 882)	(39 331)
Commissions payées		0	0	0
Perte nette sur instruments financiers avec option à la juste valeur par le résultat		0	0	0
Perte nette sur instruments financiers détenus à des fins de transaction		0	0	0
Frais de personnel		(81)	(146)	(89)
Autres charges opérationnelles		(8 249)	(15 560)	(7 698)
Total charges		(48 280)	(102 588)	(47 118)
Résultat avant impôts		118	380	195
Impôts	13	(47)	0	0
Résultat de la période/l'exercice		71	380	195
Résultat global de de la période/l'exercice		71	380	195

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer
Société Anonyme

État de la Situation Financière

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	30.06.2016	31.12.2015
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	63 410	83 446
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
- Avec option à la juste valeur par le résultat	5	39 010 107	34 193 066
- Détenus à des fins de transaction	5	5 840 323	2 767 202
Prêts et créances	6	57 115	61 675
Actifs d'impôts courants		0	0
Autres actifs		13 853	1 979
Total actifs		44 984 808	37 107 368
Passifs financiers au coût amorti	7	87 306	133 296
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat			
- Avec option à la juste valeur par le résultat	8	39 009 044	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction	8	5 840 562	2 767 205
Autres dettes		39 921	3 604
Passifs d'impôts	13	47	0
Total passifs		44 976 880	37 097 211
Capital souscrit	11	2 000	2 000
Réserve légale	12	200	200
Autres réserves	12	5 622	7 533
Résultats reportés		35	44
Résultat de la période/l'exercice		71	380
Total capitaux propres		7 928	10 157
Total capitaux propres et dettes		44 984 808	37 107 368

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer
Société Anonyme

État des Variations dans les Capitaux Propres

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves indisponibles	Autres réserves disponibles	Total réserves	Excédent de capital	Résultats reportés	Résultat de la période/de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2014	2 000	200	7 533	1 934	9 667	0	50	209	11 926
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant la distribution des dividendes	0	0	0	-1 934	-1 934	0	2 143	-209	0
Dividende à l'actionnaire unique	0	0	0	0	0	0	-2 150	0	-2 150
Augmentation du capital résultant de l'allocation de l'excédent de capital	0	0	0	0	0	92 463	0	0	92 463
Versement d'un excédent de capital	0	0	0	0	0	-92 463	0	0	-92 463
Résultat de la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	0	0	0	0	0	0	0	195	195
Au 30 juin 2015	2 000	200	7 533	0	7 733	0	43	195	9 971
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant la distribution des dividendes	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Transfert à la réserve disponible	0	0	-1 911	1 911	0	0	0	0	0
Dividende à l'actionnaire unique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation du capital résultant de l'allocation de l'excédent de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Versement d'un excédent de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015	0	0	0	0	0	0	0	185	185
Au 31 décembre 2015	2 000	200	5 622	1 911	7 733	0	44	380	10 157
Transfert à la réserve disponible	0	0	-2 240	2 240	0	0	0	0	0
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant la distribution des dividendes	0	0	0	-1 911	-1 911	0	2 291	-380	0
Dividende à l'actionnaire unique	0	0	0	0	0	0	-2 300	0	-2 300
Augmentation du capital résultant de l'allocation de l'excédent de capital	0	0	0	0	0	85 296	0	0	85 296
Versement d'un excédent de capital	0	0	0	0	0	-85 296	0	0	-85 296
Résultat de la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016	0	0	0	0	0	0	0	71	71
Au 30 juin 2016	2 000	200	3 382	2 240	5 822	0	35	71	7 928

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

État des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

(Exprimé en milliers d'EUR)

	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>30/06/2015</u>
Résultat de la période/de l'exercice	71	380	195
Variation des produits courus à recevoir	86	(2 366)	111
Variation des charges courues à payer	39 306	85 040	38 226
Total éléments non-monétaires autres que des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	39 393	82 674	38 337
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	(47 698)	(101 325)	(46 277)
Opérations interbancaires	(11 387 760)	(15 324 948)	(6 113 711)
Opérations avec d'autres actifs et passifs financiers	11 438 794	15 429 117	6 157 870
Opérations avec d'autres actifs et passifs non financiers	24 773	(2 443)	(587)
Variation nette des flux de trésorerie provenant d'actifs et de passifs opérationnels	75 807	101 726	43 572
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	67 572	83 455	35 827
Versement d'un excédent de capital *	(85 296)	(92 463)	(92 463)
Dividende payé	(2 300)	(2 150)	(2 150)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES UTILISES POUR DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(87 596)	(94 613)	(94 613)
Trésorerie et équivalent de trésorerie en début d'année/période **	83 434	94 592	94 592
Augmentation nette en trésorerie et flux de trésorerie	(20 024)	(11 158)	(58 785)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la date de clôture	63 410	83 434	35 807
Les flux de trésorerie nets provenant des/utilisés dans les activités opérations réelles comprennent :			
Intérêts payés	85 939	94 305	93 568
Intérêts et dividendes reçus	787	1 669	1 096

* Les KEUR 85 296 correspondent aux intérêts liés à l'activité de 2015 de la Société (voir Note 7). Ils ont été alloués à un compte d'excédent de capital, ce qui ne présente pas d'impact en termes de flux de trésorerie. Ce procédé a permis d'allouer le résultat opérationnel de la Société au compte de primes d'émissions, spécifiquement créé dans l'optique de renforcer sûrement et progressivement les capitaux propres de la Société dans l'éventualité où le contexte commercial, les critères des agences de notation ou les contraintes réglementaires le nécessiteraient. Si tel était le cas, la majeure partie ou l'intégralité du montant alloué resterait au sein de la Société plutôt que d'être versé à l'actionnaire (cette décision serait prise par l'actionnaire unique).

** La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent KEUR 2 704 représentant le solde du compte à découvert qui fait partie du fonctionnement normal de l'entreprise (31 décembre 2015 : KEUR 247).

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

1. Informations sur la Société

SG Issuer (ci-après « la Société ») est une société luxembourgeoise constituée sous forme de société anonyme (S.A.) le 16 novembre 2006 pour une durée illimitée.

Depuis avril 2012, la Société a pour objectif d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants (bons d'option de souscription) et tout autre titre de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant ou bons d'option, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents.

A cet effet, la Société peut acquérir, détenir, disposer, prêter, emprunter ou revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la convention de rachat, tout type d'actifs quels que soient leurs appellations et leurs formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers: actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants ou bons d'option - ou contrats financiers: Swaps, options ou autres), ou tout autre titre de créance, reconnaissance de dettes ou titre de capital; de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la Société) - au sein du groupe de sociétés auquel la Société appartient - et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles - telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres - sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou pour compte de tiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Le capital de la Société est intégralement détenu par Société Générale Bank & Trust S.A. (SGBT), une banque de droit luxembourgeois.

Au 30 juin 2016, l'information financière condensée de la Société est incluse dans les comptes consolidés de la Société Générale (ci-après « Société-Mère ultime »), dont le siège social est situé au numéro 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France, qui constitue l'ensemble le plus large d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

2. Principes de Préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2015 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2016 ont été préparées conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Ces informations financières intermédiaires condensées ont été validées par le Directoire en date du 26 septembre 2016.

2.2. Base d'établissement

Les actifs et passifs financiers liés à l'activité de la Société sont renseignés à leur juste valeur par le biais du résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont présentés au coût amorti.

2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces informations financières intermédiaires condensées sont préparés en Euro (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. L'information financière dans ces états financiers est présentée en milliers d'euros (KEUR).

2.4. Estimations et jugements

L'élaboration des informations financières intermédiaires condensées conformément aux exigences IFRS nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et la formulation d'hypothèses par la direction qui affectent l'application des politiques comptables et les montants des actifs, passifs, revenus et charges renseignés dans les états financiers. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes ultérieures impactées.

Les informations sur jugements comptables critiques en application des méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les informations financières intermédiaires condensées sont décrites à la Note 3.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables présentés ci-après ont été appliqués de manière consistante pour les exercices repris dans ces informations financières intermédiaires condensées.

3.1. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en EUR aux taux de change applicables à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur en fin d'année. Les écarts de change latents résultant de la conversion ainsi que les gains et pertes de change réalisés sur ventes ou dénouements d'actifs et passifs monétaires sont enregistrés en résultat.

Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date à laquelle leur valeur a été déterminée.

3.2. Information sectorielle

Les activités financières de la Société sont gérées comme une activité unique. En conséquence, les informations financières intermédiaires condensées ne comprennent pas d'information sectorielle.

3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants et les dépôts ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Des découverts bancaires à vue qui sont remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société sont inclus comme composante de trésorerie et équivalents de trésorerie pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie.

3.4. Actifs et passifs financiers

La Société répartit ses actifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Avec option à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Prêts et créances

La Société répartit ses passifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Passifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Avec option à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Passifs financiers au coût amorti

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Ces actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur et les coûts de transactions directement attribuables y sont rajoutés. Cependant, si un actif financier est reconnu par le biais du compte de résultats, les coûts de transactions sont immédiatement chargés en résultat.

La Société reconnaît initialement les créances à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat) sont reconnus initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité le droit sur les flux de trésorerie sur base d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif est transférée. Tout risque créé ou retenu dans un actif financier transféré par la Société est reconnu comme un actif ou passif à part.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations spécifiées dans le contrat applicable sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs et les passifs financiers se compensent et sont présentés en montant net dans « l'état de la situation financière », si et seulement si, la Société dispose d'un droit légal de compenser les montants et a, soit l'intention de régler sur la base du montant net, soit de réaliser l'actif et de liquider simultanément le passif.

3.4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat - Avec option à la juste valeur par le résultat

Ces actifs et passifs comprennent :

- Instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres (Actifs financiers à la juste valeur par le résultat);
- Titres (les « Titres ») émis par la Société (« Passifs financiers à la juste valeur par le résultat »).

La Société émet à la fois des Titres Assortis de Sureté et des Titres Non-assortis de Sureté. Les Titres sont souscrits par les investisseurs à travers le groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire.

Les instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps »), traités avec la Société Générale, sont utilisés dans un but de se couvrir contre le risque de marché découlant de son activité d'émission de titres et répliquent chaque titre émis.

La Société fournit les fonds reçus via l'émission de Titres à la contrepartie du Swap (Groupe Société Générale). La contrepartie du Swap s'engage à échanger le montant de l'émission des Titres contre la valeur de remboursement, y compris le rendement des Titres émis.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de bilan et renseignés dans l'état de la situation financière sous actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

L'impact de l'application de la norme IFRS 13 sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société (Ajustement de valeur de crédit ou « Credit Value Adjustment (CVA) »/Ajustement de valeur de dette ou « Debt Value Adjustment (DVA) ») a été enregistré sur une base nette dans le bilan, n'ayant pas d'impact en termes de trésorerie ou de pertes et profits sur la Société (à l'exception de la marge - Bid/Ask - entre la vente de Titres et l'achat des instruments financiers dérivés).

Les revenus et charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

3.4.2 Actifs et passifs à la juste valeur par le résultat – Détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs se composent respectivement :

- D'options achetées afin de couvrir les warrants émis ;
- De warrants (bons d'option de souscription) émis par la Société (passifs financiers à la juste valeur par le résultat, détenus à des fins de transaction).

Conformément à IAS 39, l'enregistrement de l'activité relative aux warrants s'effectuera au travers du portefeuille de transaction (Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction).

Le montant nominal de l'émission des warrants ainsi que l'option de couverture sont tous deux reportés en hors-bilan. Conformément à IAS 39, SGIS enregistre la prime payée sur les dérivés achetés ainsi que la prime reçue sur les dérivés vendus dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat - Classifiés comme détenus à des fins de transaction » du bilan. Les produits et les charges incluant les modifications de juste valeur sont enregistrés dans le poste « Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » de l'état du résultat global de la période.

3.4.3 Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Les Titres sont souscrits par les investisseurs auprès du groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire. La partie des Titres invendus est détenue par Société Générale.

En décembre 2014, la Société a ajouté une nouvelle clause de compensation de trésorerie dans un contrat juridique avec la Société Générale Personne Morale (ci-après « SGPM ») et a acquis ainsi un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant comptabilisé avec la même contrepartie (Société Générale). Les actifs (« Fully Funded Swaps ») et les passifs (les Titres) sont réglés (et destinés à être réglés) simultanément.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

En application de la norme IAS 32, Compensation d'un actif et un passif, la Société a procédé à une compensation du montant non vendu.

Ce traitement est basé sur le paragraphe suivant d'IAS 32 :

« Un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net doit être présenté au bilan si et seulement si une entité (IAS32 § 42):

- a) *a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et*
- b) *a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. »*

L'impact de la compensation des titres non vendus (une diminution du bilan), ainsi que des instruments financiers dérivés correspondant (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») s'élève à KEUR 29.492.625 (voir Note 5 & Note 8) (2015 : KEUR 17 954 546).

3.4.4 Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif avec déduction des dépréciations appropriées.

Les dépréciations représentent l'estimation de la Société de pertes résultant du défaut ou de l'incapacité de parties tierces à honorer les paiements quand ils sont dus.

3.4.5 Passifs financiers au coût amorti

Les dettes financières sont enregistrées initialement à leur juste valeur nette des frais de transaction. Ces dettes financières sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (Note 3.7.).

La différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat sur la durée contractuelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5. **Juste valeur des instruments financiers**

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat est principalement déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) en utilisant des paramètres d'évaluation en fonction des conditions de marché existant à la date du bilan et qui sont influencés par les hypothèses utilisées, telles que la quantité et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimés, le taux d'actualisation et de la volatilité des actifs sous-jacents.

La norme IFRS 13 ne change pas lorsque la juste valeur doit être utilisée, mais précise comment établir la juste valeur des actifs et passifs financiers et non-financiers lorsque requis ou permis par les IFRS et ajoute les informations à fournir dans les notes aux informations financières intermédiaires condensées

Différentes méthodes de calcul peuvent être appliquées au calcul de l'impact de la CVA (Ajustement de la valeur de crédit)-DVA (Ajustement de la valeur de la dette) / OCA (Ajustement pour crédit propre) : dérivée de la méthodologie de diminution du rendement (Yield Discounting), ou du modèle Monte-Carlo EPE/ENE (Anticipé positif/ Exposition négative).

La méthodologie appliquée pour SG Issuer (identique à celle du groupe Société Générale) est celle de diminution du rendement (Yield Discounting).

- Pour les titres non-assortis de sûreté

Les justes valeurs pour les titres non-assortis de sûreté (passifs) (« Unsecured Notes ») et les Instruments financiers dérivés (actifs) (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres sont calculées en escomptant les flux de trésorerie attendus avec la courbe zéro risque (« risk-free curve »). Afin de tenir compte de l'ajustement de crédit, la courbe zéro risque est ajustée par la courbe de différentiel de crédit (credit spread curve) du groupe Société Générale. Un processus dédié utilisant les retours des équipes opérationnelles SG Group et SGIS a été mis en place. A ce jour, le processus est pleinement fonctionnel et constamment surveillé.

- Pour les titres assortis de sûreté et les titres Repack

Les titres assortis de sûreté sont des titres garantis par des actifs déposés auprès de dépositaires externes (BoNY) sur des comptes ségrégués ou groupés, et gagés en faveur des détenteurs des titres.

Les titres Repack sont des titres permettant aux investisseurs de calibrer le fond de rendement de leur structure en sélectionnant une obligation (« l'obligation de référence ») émise par un émetteur tiers (« l'émetteur de l'obligation de référence »).

Les actifs garantis sont composés de titres éligibles.

En cas de défaut de la Société Générale, le gage placé sur les actifs sera exécuté ; les détenteurs de titres sont exposés au risque de crédit de la garantie (Titres externes). Par conséquent, comme SG et SGIS effectuent un transfert de risque, la prime de risque (Emetteurs d'obligations externes) ne sera pas ajustée avec le différentiel de crédit Société Générale. Ainsi, aucun ajustement de crédit additionnel n'est requis pour les titres assortis de sûreté.

La juste valeur des titres assortis de sûreté, des titres Repack ainsi que des FFS est calculée pour chaque exercice social en escomptant les flux de trésorerie attendus par un composé de la courbe des taux de repo (opérations de pension).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

- Pour les Warrants

Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur au bilan, celle-ci est principalement déterminée sur base des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés en cas d'absence de cotation à la date du bilan ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transactions.

Néanmoins, en raison des caractéristiques variées des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés, de nombreux produits financiers échangés par le groupe ne disposent pas de cotations de marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation sur le caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés ci-avant ou sur l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Cependant, notamment en raison de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur des marchés, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants de marché pour évaluer des instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les Swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines options et utilisent des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur marchés ou non, font l'objet de contrôles approfondis par les experts du département des Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe, complétés en cas de besoin par les réserves nécessaires (comprenant liquidité et bid-ask).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

À des fins d'information, les instruments en juste valeur dans l'état de la situation sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs consiste dans les niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1): instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 (N2): instruments évalués en utilisant des données autres que les prix cotés au Niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (les prix) ou indirectement (données dérivées de prix);
- Niveau 3 (N3): instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). En effet, les instruments cotés sur un marché insuffisamment liquide ainsi que ceux négociés de gré à gré sont compris dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe et dérivés de la valorisation d'instruments similaires sont considérés comme des informations dérivant des prix.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus (par ex. Markit,...) fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables: ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas d'événements spécifiques sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Ces instruments comprennent principalement ceux pour lesquels la marge sur la vente n'est pas immédiatement reprise en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles usuellement négociées) car leur évaluation n'est pas basée sur des données observables. L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation. Cependant, en tenant compte de la structure de la Société, une variation dans l'appréciation d'un instrument classé niveau 3 n'aurait pas d'impact sur le résultat de la Société, les effets entre actifs et passifs étant complètement symétriques.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

3.6. Dépréciations

A chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, qui peut être estimée de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés inclut l'avènement d'un défaut par le débiteur ou de procédures contentieuses, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société n'aurait pas accepté dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur va tomber en faillite, la disparition d'un marché actif pour un titre. En plus, pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

La Société considère des indications de dépréciation aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif.

- Tous les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation spécifique.
- Tous les actifs financiers non couverts par des dépréciations spécifiques sont alors soumis collectivement à un test pour dépréciation qui serait intervenue mais n'aurait pas encore été reconnue. Les actifs financiers individuellement non significatifs sont collectivement testés en regroupant des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaire.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut, les dates de recouvrement et les pertes subies, des ajustements résultant de l'appréciation de la direction prenant en compte l'évolution de la situation économique et les conditions de crédit qui sont telles qu'il est probable que les pertes soient plus grandes ou plus petites que celles suggérées par des tendances historiques.

Le montant de la dépréciation sur un actif financier mesuré au coût amorti est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les charges sont reconnues en résultat net et la valeur de l'actif est réduite par la constitution d'une dépréciation. La reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable sous forme d'intérêts de l'actif financier déprécié. En cas d'événement ultérieur ayant comme conséquence une diminution de la dépréciation, la diminution fait l'objet d'une reprise en résultat global.

3.7. Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Intérêts et produits assimilés » et sous « Intérêts et charges assimilés » pour tous les instruments financiers générateurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

En calculant le taux d'intérêt effectif, la Société prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul inclut toutes les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors que ces commissions font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les primes et décotes.

3.8. Impôts

La Société est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises. Ces impôts sont repris sous « impôts sur les bénéfices » de la période.

Les impôts différés sont les impôts afférents à différentes périodes temporaires, résultant de règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs reconnues par les administrations fiscales selon des règles distinctes de celles des informations financières intermédiaires condensées. Des crédits d'impôts différés peuvent également résulter de pertes fiscales reportables.

3.9. Autres engagements liés aux titres assortis de sûretés

En relation avec chaque Série de Titres Assortis de Sûretés, dans le but de garantir ses obligations relatives à ces Titres, la Société va rentrer dans un contrat de nantissement qui sera soumis à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les garanties financières, telle qu'amendée. Pour chaque contrat de nantissement, la Société va constituer un collatéral composé de titres de premier rang sur les Actifs Gagés détenus dans un ou plusieurs comptes de la Société ouverts chez The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (ou tout autre dépositaire ou compte bancaire comme stipulé dans les Conditions Définitives applicables, conformément au contrat dépositaire entre, notamment, la Société et la banque dépositaire détenant le gage).

La garantie constituée en vertu de chaque acte de nantissement sera donnée en faveur de :

- *i) en cas de Titres émis sous droit anglais à BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre personne - le « security trustee » - agissant pour ses propres besoins et les besoins des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées en tant que trustee des Sûretés comme spécifié dans les conditions définitives applicables (telles que spécifiées dans les termes et conditions supplémentaires de l'acte de nantissement) ou*
- *ii) en cas de Titres émis sous droit français, directement en faveur des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées et représentées par BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre agent des sûretés tel que spécifié dans les conditions finales applicables comme Agent des Sûretés.*

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Suite à la survenance d'un événement entraînant l'exécution - « a Secured Note Acceleration Event » - (tel que défini dans les termes et conditions supplémentaires de sûretés), tous les porteurs de Titres dont les Titres deviennent immédiatement dus et remboursables sont les premiers à avoir droit à réclamer toute somme leur restant due en vertu des conditions des sûretés. Si ni l'émetteur ni le garant (en respect des conditions de la garantie) n'ont payé tout solde dû sous un délai de 3 jours ouvrables suite à un événement entraînant l'exécution de la garantie, les détenteurs de Titres peuvent envoyer une note écrite au trustee des sûretés (dans le cadre de Titres soumis au droit anglais) ou l'Agent des Sûretés (dans le cadre de Titres émis sous droit français) exigeant l'exécution des sûretés en accord avec les conditions du prospectus de base.

La Société emprunte les titres devant être garantis par le groupe Société Générale. En accord avec l'IAS 39, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan de SGIS.

L'engagement de garantir les titres est comptabilisé dans les informations financières intermédiaires condensées de la Société comme un engagement hors bilan « Titres gagés ». Le montant garanti est réévalué à chaque date de clôture afin de refléter la valeur des titres gagés.

3.10. Nouvelles normes et interprétations

Certaines normes, modifications de normes et interprétations qui vont entrer en vigueur pour des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2016 n'ont pas encore été appliquées lors de la préparation de ces informations financières intermédiaires condensées. Des conséquences significatives sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société ne sont pas attendues, à l'exception de la norme IFRS 9 Instruments financiers devenant obligatoire pour les informations financières intermédiaires condensées 2018 de la Société. Cela pourrait générer un changement de classification de certains actifs financiers. La Société n'a pas l'intention d'adopter cette norme prématurément. La date d'implémentation de cette norme dépendra également de sa date d'adoption par l'Union Européenne.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, ces exigences représentent un changement significatif par rapport aux exigences d'IAS 39 en vigueur pour les actifs financiers. La norme contient deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti et à la juste valeur. Un actif financier est enregistré au coût amorti s'il est détenu en vertu d'un modèle d'activité (« Business model ») dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ces flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Tous les autres instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

La norme élimine les catégories détenues jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et prêts et créances de IAS 39.

La Société analyse l'impact possible de ces modifications sur sa situation financière et sa performance

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

3. Principes comptables significatifs (suite)

Autres modifications

D'autres modifications aux normes IFRS sont traitées au cas par cas. La Société analyse l'impact de ces modifications sur sa situation financière et sa performance. Ces modifications n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

4. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste s'élève à KEUR 63 410 au 30 juin 2016 et est principalement composé des montants détenus par Société Générale Bank and Trust S.A. (« SGBT ») pour un montant de KEUR 8 362 (2015 : KEUR 2 256) et la Société Générale pour un montant de KEUR 55 051 (2015 : KEUR 78 815). Les découverts bancaires qui s'élèvent à KEUR 2 704 (2015 : KEUR 247), font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société et sont inclus dans le solde de KEUR 63 410 (présenté dans l'état des flux de trésorerie).

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	30.06. 2016	31.12.2015
	EUR' 000	EUR' 000
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat (Fully Funded Swap)	39 010 107	34 193 066
- Détenus à des fins de transactions (Options)	5 840 323	2 767 202
Total	44 850 430	36 960 268

Au 30 juin 2016, les instruments financiers « Fully Funded Swaps » avec option à la juste valeur par le résultat s'élèvent à KEUR 39 010 107 (2015 : KEUR 34 193 066) et répliquent chaque titre émis (Note 9).

Au 30 juin 2016, les options à la juste valeur par le résultat s'élèvent à KEUR 5 840 323 (2015 : KEUR 2 767 202) et répliquent chaque warrant émis (Note 9).

Le montant nominal des contrats « Funded swaps » en vigueur au 30 juin 2016 correspond à la valeur nominale des titres émis. Le montant nominal des contrats d'options en vigueur au 30 juin 2016 correspond à la valeur nominale des bons d'option de souscription émis (Note 8).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat (suite)

Les mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

	Avec option à la juste valeur par le résultat	Classifiés comme détenus à des fins de transaction	Total
Au 31 décembre 2014	23 409 519	0	23 409 519
<i>Acquisitions</i>	25 058 009	0	25 058 009
<i>Annulations</i>	-16 837 485	0	-16 837 485
<i>Echéances/Cessions/Liquidations</i>	-1 786 451	0	-1 786 451
<i>Changement dans la juste valeur</i>	-511 479	0	-511 479
<i>Différence de change</i>	1 303 269	0	1 303 269
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	-1 609 041	0	-1 609 041
Au 30 juin 2015	29 026 341	0	29 026 341
<i>Acquisitions</i>	27 036 604	6 902 582	33 939 186
<i>Annulations</i>	-9 519 117	-3 026 386	-12 545 503
<i>Liquidations</i>	150 974	0	150 974
<i>Echéances/Cessions</i>	-4 822 965	-1 733 180	-6 556 145
<i>Changement dans la juste valeur</i>	-3 301 769	614 788	-2 686 981
<i>Différence de change</i>	367 366	9 397	376 763
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	-4 744 368	0	-4 744 368
Au 31 décembre 2015	34 193 066	2 767 202	36 960 268
<i>Acquisitions</i>	29 631 371	13 981 945	43 613 316
<i>Annulations</i>	-7 991 264	-5 384 349	-13 375 613
<i>Liquidations</i>	-115 218	0	-115 218
<i>Echéances/Cessions</i>	-2 785 812	-5 540 623	-8 326 435
<i>Changement dans la juste valeur</i>	-2 668 234	16 496	-2 651 738
<i>Différence de change</i>	284 277	-348	283 929
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	-11 538 079	0	-11 538 079
Au 30 juin 2016	39 010 107	5 840 323	44 850 430

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

6. Prêts et créances

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, les montants relatifs aux entreprises liées consistent uniquement en créances de la Société Générale Bank and Trust S.A.

Au 30 juin 2016, les montants à recevoir de SGBT pour KEUR 57 115 (31.12.2015: KEUR 61.675) représentent le placement du capital et des réserves de la Société.

7. Passifs financiers au coût amorti

Au 30 juin 2016, les passifs financiers au coût amorti sont principalement constitués d'une obligation convertible avec SGBT, avec échéance en 2022 et pour un montant de KEUR 48 000, qui a été émise pour le remboursement d'un prêt préexistant. Des conditions similaires ont été maintenues pour l'emprunt obligataire émis, pour obtenir strictement un changement de forme. La conversion peut être exercée chaque année (voir note 11).

En vertu de cette obligation, la Société paie à la SGBT à la fois des intérêts variables calculés sur la base de l'Euribor plus une marge de 2.05% et des intérêts liés à l'activité. Par intérêts liés à l'activité, il faut comprendre un montant identique à 100% du profit généré par l'activité de la Société.

Le contrat de prêt sera reconduit automatiquement pour des périodes successives d'une année, aussi longtemps que ni la Société ni le prêteur n'ont exercé leur droit de terminer le contrat et ceci jusqu'à la date de maturité du prêt. L'option de conversion appartient au titulaire.

Au 30 juin 2016, la valeur de la composante des capitaux propres est estimée à zéro.

8. Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

	30.06.2016	31.12.2015
	EUR' 000	EUR' 000
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat (Titres)	39 009 044	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction (Warrants)	5 840 562	2 767 205
Total	44 849 606	39 960 311

Comme indiqué dans la Note 3.4.3, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financés dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 29 492 625 (2015 : KEUR 17 954 546) (soit une diminution au bilan).

Au 30 juin 2016, la Société a émis des Titres assortis de sûretés et non assortis de sûretés à hauteur de KEUR 39 009 044 (2015 : KEUR 34 193 106).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

8. Passifs financiers à la juste valeur par le résultat (suite)

Au 30 juin 2016, 563 Titres assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 6 576 772 et un nominal de KEUR 7 150 670. Au 30 juin 2016, 19 543 Titres non assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 32 324 433 et un nominal de KEUR 36 325 767.

Au 31 décembre 2015, 511 Titres Assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 6 769 105 et un nominal de KEUR 6 852 833. Au 31 décembre 2015, 15 462 Titres non assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 27 424 001 et un nominal de KEUR 30 331 375.

Les Titres assortis de sûretés sont garantis par des actifs donnés en garantie par la Société Générale à la Société pour KEUR 6 017 536 (2015 : KEUR 5 156 862).

Au 30 juin 2016, la Société a également émis des Warrants pour KEUR 5 840 562 (2015 : KEUR 2 767 205). Voir la Note 10 pour plus de détails sur les éléments hors-bilan liés aux activités des Warrants. L'analyse de la liquidité des instruments financiers émis est décrite dans la Note 9.

9. Gestion des risques

La Société et plusieurs de ses prestataires de service sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait bénéficient des systèmes de contrôle interne de la Société Générale.

Pour plus d'informations sur les risques relatifs au Groupe, les investisseurs et/ou les porteurs de Titres peuvent se référer dans la section « Risk and Capital Adequacy » dans la deuxième mise à jour du « Registration Document » de la Société Générale du 4 août 2016, de même que les mises à jour ultérieures (<https://www.societegenerale.com>).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux d'intérêts, les prix des actifs et les taux de change qui auront un incident sur le revenu de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché au sein de limites acceptables.

La Société émet des Titres (instruments de dettes et emprunts obligataires) et des Warrants. Les Titres sont systématiquement couverts par un contrat d'échange (« Swap ») aux caractéristiques strictement identiques conclu avec le groupe Société Générale. De la même manière, les Warrants sont couverts par des options aux caractéristiques strictement identiques souscrites auprès du groupe Société Générale. La documentation légale et les instruments dérivés ont été implémentés afin de s'assurer que les actifs et les passifs concordent en permanence.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Les risques liés aux investissements dans les Titres et Warrants dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres et Warrants émis, en particulier des sous-jacents, de la maturité des Titres, du statut Assortis de Sûretés/Non Assortis de Sûretés des Titres, des taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent, etc.

Les risques principaux en relation avec des investissements dans les Titres et Warrants émis sont décrits dans le Prospectus de base sous la section « Risk Factor ».

En raison de la structure de la Société (correspondance parfaite entre les actifs et passifs), il n'y aurait pas de conséquence si un changement immédiat dans les paramètres de marché sur son résultat net au 30 juin 2016 survenait.

La Société est également exposée au risque structurel de taux d'intérêt, notamment sur les opérations suivantes: le remplacement de fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Société (SGBT) avec une couverture de risque de taux. Le risque structurel de taux d'intérêt est contrôlé par la sensibilité de la valeur économique des positions mesurée par la sensibilité (« Modified Duration »).

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une variation des taux d'intérêt de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court terme (0 - 1 an), à moyen terme (1 - 5 ans) et à long terme (5 ans et plus).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas capable d'honorer ses engagements contractuels.

La Société négocie des instruments financiers seulement avec ses entités mères, SGBT et Société Générale. En conséquence le risque de crédit de la Société est limité à un risque face à ses entités mères. Si cette situation évoluait, des limites spécifiques seraient proposées afin de limiter les expositions. Aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015, aucun actif financier n'a connu un retard de paiement ou n'était déprécié.

En complément, tous les Titres émis de la Société bénéficient d'une garantie donnée par la Société Générale, ce qui veut dire que tous les paiements relatifs aux Titres sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale (le Garant).

Au 30 juin 2016, le rating de la Société Générale est (A) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

Risque de taux d'intérêt

Des investissements dans des Titres à taux d'intérêt fixe ou des Titres à composante d'intérêt fixe entraînent le risque que des changements à venir sur le marché des taux d'intérêts puissent négativement impacter la valeur de tels Titres. En raison de l'existence des « fully funded swap » (correspondance parfaite entre actifs et passifs), ce risque ne n'a pas d'impact sur le résultat de la Société.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement associées à ses dettes financières au moment de leurs échéances.

La Société n'est exposée à aucun risque de liquidité grâce à la réplication parfaite des obligations contractuelles des i) dettes émises par la Société et ii) des actifs financiers détenus pour des besoins de couverture par la Société.

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non-observables pour les instruments en niveau 3

Selon la hiérarchie de la juste valeur établie par la norme IFRS 13, le niveau 3 (N3) comprend des produits valorisés à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (dites données non observables).

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée sur des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les titres ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres d'évaluation qui reflètent des conditions de marché existant à la date du bilan. Ces modèles d'évaluation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des Risques sur Opérations de Marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation, qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Global Banking and Investor Solutions) en accord avec le Département des Risques de Marché.

Les titres (dettes) et les Instruments financiers dérivés relatifs (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») évalués à la juste valeur, sont classés au niveau 3 où la valorisation des dérivés incorporés associés (sous-jacents des titres) est également basée sur des paramètres non observables.

Les principaux sous-jacents de niveau 3 (N3) des titres émis par SGIS sont:

- dérivés sur actions : contrats d'option à maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations, etc.). En l'absence de profondeur de marché et d'une approche objective rendue possible par des prix régulièrement observés, leur évaluation est basée sur des méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique);
- dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou par exemple pour les produits quanto (pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes); ils sont susceptibles d'être classés en L3 étant donné que les paramètres de valorisation sont non observables compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple les corrélations de taux de change sont jugées non observables pour le couple USD/JPY);
- dérivés de crédit: la catégorie L3 comprend principalement des instruments simples ou sur paniers exposés à la corrélation temps de défaut.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Sur chacun des éléments identifiés comme faisant partie de la liste des paramètres non-observables, il s'agit de déterminer le niveau d'incertitude de marquage et les sensibilités transverses de l'incertitude pour un intervalle de confiance de la valeur des positions.

En parallèle, la fixation des niveaux de chacun de ces paramètres est reprise et expliquée ci-après. Les méthodes pour déterminer le niveau d'incertitude, ainsi que le calcul de l'intervalle de confiance de sensibilités dépendent de chaque paramètre.

a. Le tableau suivant (source: groupe Société Générale) fournit pour les instruments L3 leur mode d'évaluation et les paramètres non observables les plus significatifs par principaux type de sous-jacent:

Instrument de trésorerie et dérivés	Principaux produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables Min & Max
Actions/fonds	Instruments simples et complexes ou produits dérivés sur fonds, actions, ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilité des actions	[9.8% ; 153.6%]
			Dividendes sur des actions	[0.0% ; 12.6%]
			Corrélations non observables	[-100% ; 100%]
			Volatilité des <i>hedge funds</i>	[7.5% ; 10.0%]
			Volatilité des <i>mutual funds</i>	[2.1% ; 47.7%]
Taux d'intérêts et/ou taux de change	Instruments dérivés hybrides / change / dérivés de taux d'intérêts	Modèle de valorisation des produits hybrides ou taux d'intérêts de crédit	Corrélation	[34.4% ; 85%]
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	[14.8% ; 30.8%]
	Taux dérivés avec un nominal indexé aux modèles de remboursement anticipé des actifs sous-jacents européens	Modèle de remboursement anticipé	Taux constant de remboursement anticipé	[0% ; 0%]
	Instruments sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Inflation / Corrélations d'inflation	[64.4% ; 90%]
Crédit	« <i>Collateralized Debt Obligations</i> » (CDO) et tranches d'indexée	Modélisation du risque de crédit et projection de corrélation	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Variation du taux de remboursement du sous-jacent de l'émetteur	[0% ; 100%]
	Autres dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Corrélation des temps de défaut	[-50% ; 40%]
Matières premières	Indices de matières premières	Modèle des options portant sur des matières premières	Spreads de crédit non observables	[0 bps ; 1 000 bps]
			Corrélations des matières premières	[8.5% ; 96.3%]

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Les données non observables ajoutent un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des instruments de Niveau 3 (N3).

Cependant, de par leur nature même, la Société n'a pas d'exposition au risqué de marché ; tous les risques de marché sont en effet parfaitement couverts. L'impact d'un changement immédiat dans un paramètre non observable n'aurait aucune conséquence sur le résultat net de la Société.

b. Analyse par échéance résiduelle

Au 30 juin 2016, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

30.06.2016 – EUR'000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalent de trésorerie	63 410	0	0	0	0	63 410
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	1 003 184	4 326 996	15 877 087	17 802 840	0	39 010 107
- Détenus à des fins de transaction	887 370	1 518 203	2 213 637	1 221 113	0	5 840 323
Prêts et créances	0	4 156	3 865	49 094	0	57 115
Actifs d'impôts courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	13 853	0	0	0	0	13 853
Total actifs	1 967 817	5 849 355	18 094 589	19 073 047	0	44 984 808
Passifs financiers au coût amorti	0	39 306	0	48 000	0	87 306
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	1 003 184	4 326 996	15 877 087	17 801 777	0	39 009 044
- Détenus à des fins de transaction	887 370	1 518 203	2 213 637	1 221 352	0	5 840 562
Autres dettes	39 921	0	0	0	0	39 921
Autres impôts	47	0	0	0	0	47
Total passifs	1 930 522	5 884 505	18 090 724	19 071 129	0	44 976 880

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2015, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

31.12.2015 - EUR' 000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalent de trésorerie	83 446	0	0	0	0	83 446
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	203 755	3 874 218	14 423 201	15 691 892	0	34 193 066
- Détenus à des fins de transaction	618 267	580 172	217 759	1 351 004	0	2 767 202
Prêts et créances	0	6 955	3 714	51 006	0	61 675
Actifs d'impôts courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1 979	0	0	0	0	1 979
Total actifs	907 447	4 461 345	14 644 674	17 093 902	0	37 107 368
Passifs financiers au coût amorti	0	85 296	0	48 000	0	133 296
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	203 755	3 874 218	14 423 201	15 691 932	0	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction	618 267	580 172	217 759	1 351 007	0	2 767 205
Autres dettes	3 604	0	0	0	0	3 604
Total passifs	825 626	4 539 686	14 640 960	17 090 939	0	37 097 211

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

c. Les justes valeurs et les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière sont comme suit:

30.06.2016 - EUR' 000	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	63 410	63 410
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	39 010 107	39 010 107
- Détenus à des fins de transaction	5 840 323	5 840 323
Prêts et créances*	57 115	61 667
Autres actifs	13 853	13 853
Total actifs	44 984 808	44 989 360
Passifs financiers au coût amorti*	87 306	91 138
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	39 009 044	39 009 044
- Détenus à des fins de transaction	5 840 562	5 840 562
Autres dettes	39 921	39 923
Autres impôts	47	47
Total passifs	44 976 880	44 980 714
31.12.2015 - EUR' 000	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	83 446	83 446
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 066	34 092 066
- Détenus à des fins de transaction	2 767 202	2 767 202
Prêts et créances*	61 675	66 691
Autres actifs	1 979	1 979
Total actifs	37 107 368	37 011 384
Passifs financiers au coût amorti*	133 296	137 706
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 106	34 092 106
- Détenus à des fins de transaction	2 767 205	2 767 205
Autres dettes	3 604	3 604
Total passifs	37 097 211	37 000 621

* Les prêts et créances et les passifs financiers au coût amorti sont classés au niveau 2 de la juste valeur en application de la norme IFRS 13. La juste valeur des dépôts et des prêts est calculée en escomptant les flux de trésorerie futures sous la courbe de taux sans risque EUR ajustée par la courbe de différentiel de risque de crédit du Groupe SG (la courbe des swaps EUR est issue de Bloomberg et la courbe de différentiel de risque de crédit SG est fournie par le département Risque de SG Paris).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

d. La hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13

Les Titres émis et les instruments financiers dérivés sont évalués par le biais du résultat. La juste valeur des dérivés est partiellement basée sur des données non observables et est en conséquence classée dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13 au niveau 3.

Au 30 juin 2016, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante:

30.06.2016 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	0	22 357 565	16 652 542	39 010 107
- Détenus à des fins de transaction	0	5 809 043	31 280	5 840 323
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	0	22 356 502	16 652 542	39 009 044
- Détenus à des fins de transaction	0	5 809 282	31 280	5 840 562
Total	0	824	0	824

31.12.2015 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	0	20 958 779*	13 234 287*	34 193 066
- Détenus à des fins de transaction	0	2 765 046	2 156	2 767 202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	0	20 958 819*	13 234 287*	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction	0	2 765 049	2 156	2 767 205
Total	0	-43	0	-43

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

* Un montant de KEUR 780 133 a été reclassé entre le niveau 2 et le niveau 3 suite à une erreur manuelle survenue dans le fichier utilisé pour préparer les états financier au 31 décembre 2015.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Le tableau suivant représente les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur :

EUR' 000	Niveau 3 (30.06.2016)		Niveau 3 (30.06.2015)	
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
	<i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>
Balance au 1^{er} janvier*	13 234 287	2 156	11 299 450	0
Acquisition**	13 345 892	31 253	8 805 147	0
Changement de juste valeur	-610 359	0	-732 462	0
Remboursement	-2 932 682	-1 927	-3 234 428	0
Transfert de N2 vers N3	1 714 790	398	974 652	0
Transfert de N3 vers N2	-1 697 220	-600	-682 626	0
Compensation des actifs et passifs	-6 402 166	0	-2 549 293	0
Balance au 30 juin	16 652 542	31 280	13 880 440	0

* Un montant de KEUR 780 133 a été reclassé entre le niveau 2 et le niveau 3 suite à une erreur manuelle survenue dans le fichier utilisé pour préparer les états financier au 31 décembre 2015.

** Ce montant comprend de nouvelles tranches d'Emissions de Titres existants.

Transfert du Niveau 3 vers le Niveau 2:

Comme décrit dans la Note 3.5 « Juste valeur des instruments financiers », les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et si les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Pour les maturités longues, ces données de consensus ne sont pas observables. C'est le cas de la volatilité implicite retenue pour la valorisation des options à échéance de plus de cinq ans. Toutefois, lorsque la durée résiduelle de l'instrument tombe en dessous de cinq ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de fraudes causées par des défauts ou des défaillances dans les procédures et systèmes internes, l'erreur humaine ou des événements extérieurs, y compris les risques informatiques et le risques de gestion. Une attention particulière est portée au risque de conformité, qui bénéficie d'une surveillance renforcée.

La Société participe à l'effort visant à renforcer la gestion et le suivi du risque opérationnel dirigé par le Groupe Société Générale. Cet effort est mené par la Direction des Risques Opérationnels, qui rapporte à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes unités de suivi du risque opérationnel à l'échelle du groupe chargées de la mise en œuvre des politiques et directives émises par le Groupe Société Générale et du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

9. Gestion des risques (suite)

Le dispositif de surveillance repose principalement sur quatre processus supervisés par les services des risques opérationnels : l'auto-évaluation des risques périodiques et des contrôles (RCSA), la collecte de données internes sur les pertes dues au risque opérationnel avec des rapports exhaustifs en temps réel des incidents, l'analyse de modèles, un système de contrôle permanent.

Ces procédures sont complétées par une unité de gestion de crise et un plan de continuité d'activité.

10. Éléments de hors-bilan

La Société Générale est le garant de la Société dans le cadre des Titres court ou long terme émis.

Au 30 juin 2016, les Titres engagés mais non encore émis (cet engagement a été pris avant le 30 juin 2016 avec une date de valeur après le 30 juin 2016) s'élèvent à KEUR 3 676 777 (2015: KEUR 3 714 548).

En complément de la garantie à première demande accordée par la Société Générale sur les Titres Assortis de Sûretés et Non Assortis de Sûretés, les porteurs de Titres Assortis de Sûretés émis par la Société bénéficient d'Actifs Gagés sous forme d'un contrat de nantissement de droit luxembourgeois pour couvrir les paiements contractuels dus par la Société sur les Titres. Ce nantissement ne peut être exécuté que suite à un défaut de la Société et de Société Générale S.A. en sa qualité de garant. Les Actifs Gagés sont déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès d'un dépositaire autorisé n'appartenant pas au groupe de Société Générale et nanti en faveur des porteurs des Titres.

Les Actifs Gagés sont déposés en garantie sur un compte ouvert chez Bank of New York pour un montant de KEUR 6 017 536 (2015: KEUR 5 156 862).

Dans le cas des instruments financiers identifiés comme détenus à des fins de transaction (Warrants) au bilan, toutes les émissions sont intégralement couvertes en souscrivant des options de gré à gré avec caractéristiques identiques et en investissant les produits avec Société Générale S.A.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

10. Éléments de hors-bilan (suite)

La totalité des 8 882 Warrants émis durant les premiers six mois de l'année 2016 se décompose comme suit :

Type de Warrant	Catégorie du Sous-Jacent	Type du Sous-Jacent	Type d'Option	30.06.2016		31.12.2015	
				Quantité	Volume (000 EUR)	Quantité	Volume (000 EUR)
Warrant Contrat à terme sur les matières premières	Contrat à terme	Contrat à terme sur les matières premières	Call	19	60 859	5	10 977
			Put	17	35 972	9	16 697
Warrant sur les matières premières	Matières premières	Fonds d'investissement	Call	40	197 373	6	7 920
			Put	22	83 825	5	10 820
Warrant sur les devises	Devises		Call	398	66 204	62	12 943
			Put	386	7 222	50	10 045
Warrant sur actions	Titres	Certificat américain de dépôt	Call	45	67 641	18	27 750
			Put	42	61 313	20	29 227
		Titres ordinaires	Call	3 255	11 958 625	1 458	4 735 019
			Put	2 628	7 225 103	1 436	4 235 478
		Autres Certificats	Call	0	0	9	436 902
			Put	4	218 887	3	200 167
		Actions propres	Call	52	132 130	23	40 632
			Put	48	93 478	29	41 053
	Actions privilégiées	Call	14	50 205	6	36 000	
		Put	10	30 665	6	26 880	
Warrant sur indice	Indice	Indice	Call	928	13 609 438	599	11 042 035
			Put	945	15 975 435	499	8 912 173
Warrant sur fonds	Fonds	Fonds d'investissement	Call	21	498 204	0	0
			Put	8	133 298	0	0
Total Call				4 772	26 640 679	2 186	16 350 178
Total Put				4 110	23 865 198	2 057	13 482 540

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

11. Capital

Le capital initial de la Société « SG d'Arbitrage et de Participations S.A. » (raison sociale lors de la création) s'élevait à EUR 31 000 représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310 chacune, intégralement détenues par Société Générale Bank & Trust S.A.

Au 31 décembre 2015, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 2 000 080, divisé en 50 002 actions avec une valeur nominale de EUR 40 chacune, détenues par la Société Générale Bank & Trust S.A.

Par des résolutions adoptées le 15 janvier 2016, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'EUR 2 000 080 à EUR 2 000 120 par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale d'EUR 40 souscrite par le seul actionnaire. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 003 actions d'une valeur nominale inchangée.

Cette augmentation a également donné lieu à une prime d'émission d'EUR 85 295 604.

Au 30 juin 2016, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 2 000 120, divisé en 50 003 actions avec une valeur nominale de EUR 40 chacune, détenues par la Société Générale Bank & Trust S.A.

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. La structure du capital se compose du capital souscrit, des réserves et des résultats reportés.

Le montant du capital peut augmenter, sous réserve de l'autorisation par l'actionnaire unique, si les activités de la Société évoluent telles qu'elles entraînent des risques spécifiques additionnels, en particulier des risques de marché.

12. Réserves

La Société doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à au moins 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée. Au 30 juin 2016, la réserve légale s'élève à KEUR 200 (2015 : KEUR 200).

Les réserves comprennent au 30 juin 2016 un montant de KEUR 3 381 relatif à la création d'une réserve temporairement non-distribuable équivalent à 5 fois l'impôt sur la fortune (2015 : KEUR 5 622) et un montant de KEUR 2 241 relatif à une réserve distribuable après l'Assemblée Générale de 2016. Si le montant de la réserve n'est pas maintenu (pour des raisons autres qu'un changement du capital) sur une période de cinq ans, la charge fiscale sera augmentée d'un cinquième du montant de la réduction de l'année pendant laquelle la diminution a eu lieu. La Société a décidé de maintenir sa réserve en accord avec les informations ci-dessus.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

13. Impôts

La Société est redevable de tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Depuis 2007, la Société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la Société Générale Bank & Trust S.A., comme autorisé par l'article 164 bis LIR. A partir de cette année, SGIS établit ses propres provisions d'impôts. Au 30 juin 2016, le montant est de KEUR 47 (2015 : zéro).

Concernant l'impôt sur la fortune, la Société maintient la réserve qui permet à la taxe de ne pas être payée. Société Générale Bank & Trust S.A. maintient les réserves au nom des autres sociétés fiscalement intégrées pour cette année fiscale. A partir de l'année fiscale 2017, SGIS maintiendra ses propres réserves.

Pour la période se terminant au 30 juin 2016, le taux d'imposition théorique est de 29.22% alors que le taux d'imposition effectif de la Société est celui du groupe d'intégration fiscale à laquelle elle appartient, comme expliqué ci-dessus.

14. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun fait susceptible d'avoir une influence notable sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2016.